

Chers Clients,

Veuillez noter qu'à compter du 1er Janvier 2020, pour les chargements au départ d'Anvers (BEANR) et Zeebrugge (BEZEE), nous serons dans l'obligation de reporter tout conteneur qui ne sera pas 'bon de douane' à date et heure de clôture.

Il est de la responsabilité du chargeur et du transitaire d'annoncer et enregistrer les documents de douane au plus tard 24 heures avant l'ETB (Estimated time of berthing / Horaire d'accostage estimé) du navire au port de chargement (POL), pour tout booking en carrier ou en merchant haulage.

Par conséquent, et afin d'anticiper toute problématique liée à cette nouvelle procédure, les clôtures seront ajustées comme suit :

- 1. Pour les navires en escale du Samedi 14h00 au lundi 14h00, la clôture sera fixée au vendredi 14h00
- 2. Pour les navires en escale le lundi à 22h00, la clôture sera fixée au vendredi à 22h00.
- 3. Pour tous les autres navires, la clôture est fixée 24 heures avant l'escale du navire (ex : ETB le mercredi à 22h00, clôture le mardi à 22h00)

Toute expédition sans document de douane sera bloquée au POL dès fin décembre.

Nous vous rappelons que cette procédure est déjà appliquée sur l'ensemble des POL Français.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter la cellule Cargo Readiness :

<u>Ihv.cargoreadiness@cma-cgm.com</u> 02 35 22 38 10

Cordialement,



CMA CGM Agences France

Equipe commerciale Agences France

Business website: www.cma-cgm.com
Group website: www.cma-cgm.com